

10 Juin 2013



Communiqué de presse de Véronique De Keyser, Vice-présidente du Groupe Socialistes & Démocrates

La santé et l'éducation assujetties à des choix religieux : il faut dire NON au rapport Andrikiéné, s'insurge Véronique De Keyser

Le Parlement européen va voter cette semaine à Strasbourg le rapport Andrikiéné. C'est-à-dire, des *Lignes de conduite afin de promouvoir et de protéger la liberté de religion et de conviction dans le monde*. Qui pourrait être contre l'idée de protéger la liberté de religion et de conviction? Le problème, c'est ce que Madame Andrikiéné, une eurodéputée lituanienne du Parti populaire européen, a fait de la proposition initiale de la Commission. Elle l'a transformée en un véritable brûlot religieux. Si on la suit dans son rapport, rien ne permettra plus de s'opposer au créationnisme dans les écoles, rien n'obligera les élèves à suivre des cours de biologie, de gymnastique ou de natation, rien ne permettra d'empêcher des pratiques médicales religieuses dangereuses ou rétrogrades. Pour ce qui est de l'éducation « *le droit des parents d'éduquer leurs enfants conformément à leur convictions qu'elles soient religieuses ou pas, inclut le droit de dénier toute interférence indue dans cette éducation, qu'elle provienne d'acteurs étatiques ou non étatiques, si elle est opposée à leurs convictions, qu'elle soit religieuses ou pas* ». Je n'ose imaginer les dérapages possibles, religieux ou sectaires (car ce sont les pays qui définissent ce qu'ils considèrent comme religions ou associations philosophiques, pas l'EU) dans ces domaines. En fait ce rapport est aussi une contestation de l'idée d'enseignement officiel : le choix des parents de ce qui peut et doit être enseigné à leur enfant est, pour Madame Andrikiéné, la référence ultime : quel recul dans la conception même de l'éducation ! Ne parlons pas ici de la santé et du droit des femmes : si ce rapport passe, les femmes risquent de se heurter à l'objection de conscience de leurs soignants, sans garantie de leurs droits. L'objection de conscience est promue comme « *exercice légitime de la liberté de la liberté de pensée, de conscience et de religion dans les matières moralement sensibles* », (avortement, procréation assistée, euthanasie etc). En l'état, ce rapport est inacceptable. Il a été rejeté par les Socialistes et Démocrates en Commission des Affaires Étrangères, et le sera encore en plénière s'il ne subit pas un lifting complet, c'est-à-dire si des pans entiers ne sont pas élagués par des votes de rejet.